Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Québec

COVID-19 : SYMPTÔMES ENTRAINANT LE RETRAIT D'UN ENFANT

SITUATION 1 : ÉLÈVE AVEC DES SYMPTÔMES QUI N'A PAS ÉTÉ EN CONTACT ÉTROIT AVEC UN CAS CONFIRMÉ POSITIF

1) LE PREMIER 24 HEURES

Si votre enfant présente un ou des symptômes parmi ceux indiqués ci-dessous, il doit demeurer à la maison et éviter les contacts avec les autres personnes. **Attendez 24 heures et réévaluez l'évolution des symptômes. Si les symptômes disparaissent, votre enfant peut retourner à l'école. Sinon, poursuivre au point 2.**

2) PLUS DE 24 HEURES

Si votre enfant a un ou des symptômes depuis plus de 24 heures, faites une autoévaluation à partir des scénarios ci-dessous :

Scénario A

Mon enfant a 1 des symptômes suivants :

- Fièvre
- Perte du goût ou de l'odorat
- Symptômes respiratoires : toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer

Scénario B

Mon enfant a 2 des symptômes suivants :

- Maux de ventre
- Vomissements
- Diarrhées
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou congestion
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)

Scénario C

Mon enfant a 1 des symptômes suivants :

- Maux de ventre
- Vomissements
- Diarrhées
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou congestion
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)

Faire passer un test de dépistage pour la COVID-19 et rester en isolement jusqu'à l'obtention du résultat négatif.

Si le résultat est positif, l'isolement se poursuit pour une période MINIMALE de 10 jours.

Si vous décidez de ne pas faire tester votre enfant pour la COVID-19, il devra rester en isolement pour une période MINIMALE de 14 jours depuis l'apparition des symptômes ET jusqu'à 48 heures après leur disparition. Durant cette période, votre enfant ne pourra pas se présenter à l'école, ni au service de garde en milieu scolaire.

L'enfant peut retourner à l'école :

- s'il ne fait pas de fièvre sans prendre d'antipyrétique (ibuprofène, ex. Advil, Motrin, etc.)
- s'il n'a pas vomi depuis 24 heures et qu'il est assez en forme pour reprendre ses activités

Les autres membres de la famille peuvent poursuivre leurs activités habituelles s'ils n'ont pas de symptômes.

Si vous décidez de faire tester votre enfant par précaution même si ses symptômes ne justifient pas la passation d'un test de dépistage, votre enfant **peut poursuivre ses activités habituelles** puisque ce test n'est pas exigé par la Direction de la santé publique**.**

SITUATION 2 : ÉLÈVE AYANT ÉTÉ EN CONTACT ÉTROIT AVEC UN CAS CONFIRMÉ POSITIF

S'IL A DES SYMPTÔMES

Votre enfant devra demeurer un minimum de 14 jours en isolement, que le test soit positif ou négatif. C'est la Direction de la santé publique qui déterminera la fin de la période d'isolement.

S'IL N'A PAS DE SYMPTÔME

Votre enfant devra demeurer un minimum de 14 jours en isolement que le test soit positif ou négatif. La période d'isolement pourrait excéder 14 jours s'il développe des symptômes pendant sa période d'isolement préventif ou s'il reçoit un diagnostic positif durant cette période. C'est la Direction de la santé publique qui déterminera la fin de la période d'isolement.

Une réalisation du Centre de services scolaire des Découvreurs. Merci de nous permettre d'utiliser cette affiche.

15 octobre 2020